



Informations municipales

N° 257

RÉUNION DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Challet, légalement convoqué le 18 septembre en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Lionel DELAHOUCHE, Dimitri TACHAT, Christophe LE NINAN, Manuel LEROUX et Mme Marie-Thérèse LELOURDY.

Secrétaire de séance : M. Christophe LE NINAN

oooooooooooo

- **Approbation du compte-rendu du 11/06/2018** :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Décision Modificative** :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article 678 - Autres charges exceptionnelles - 400,00 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :

Article 165 - Dépôts et cautionnements reçus + 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative proposée.

- **Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête** :

Par délibération en date du 09/04/2018, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit "Au Moulin" en vue de sa cession aux riverains.

L'enquête publique s'est déroulée du 15/05/2018 au 29/05/2018 et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable dans son rapport du 31/05/2018.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de désaffecter** une partie du chemin rural dit "Au Moulin", d'une contenance de 460 m², en vue de sa cession ;
- **de fixer** le prix de vente dudit chemin à 2 600,00 € ;
- **de mettre** en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Logement communal :

Une entreprise a été consultée afin d'établir un devis pour refaire les dessous de toit du logement communal. C'est l'entreprise COLOU à Saint Chéron des Champs qui sera chargée de réaliser ces travaux.

Vœux de la Municipalité :

La date est fixée au 19 janvier 2019.

Boîte à livres :

Le 8 septembre dernier, une boîte à livres a été installée rue de la République, à la place de l'ancienne cabine téléphonique. La Municipalité remercie Monsieur QUERUEL pour la réalisation de cette dernière ainsi que Monsieur TACHAT qui a apporté son aide pour l'installation.

Arrêt de bus :

A compter du 1^{er} octobre 2018, l'employé communal sera présent le matin et le soir à l'arrêt de bus afin d'empêcher que les véhicules s'engagent dans le rétrécissement lorsque le bus y est stationné pour faire monter ou descendre les enfants de l'école de Clévilliers. Il est important de sécuriser cette zone aménagée à cet effet.

Rue des trois Détours :

Une réflexion est engagée afin de trouver une solution pour empêcher les poids lourds de continuer à emprunter cette rue, et ce malgré la présence d'un panneau d'interdiction. L'augmentation de la vitesse des véhicules pose également un problème de sécurité dans cette rue.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Afin de répondre au mieux aux attentes des administrés, à compter du 1^{er} octobre 2018, les horaires d'ouverture du secrétariat et la permanence des élus seront les suivants :

Ouverture du secrétariat :

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi et jeudi de 14h à 19h
- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanence des élus :

- Mardi de 17h à 19h ou sur rendez-vous

Ateliers nutrition :

Le 3 et 10 décembre 2018 de 9h30 à 12h30, des ateliers « autour de la nutrition », animés par une diététicienne et organisés par les élus de la Mutualité Sociale Agricole, auront lieu à la salle communale de Challet.

Containers pour le tri sélectif :

La municipalité va se rapprocher de Chartres Métropole afin de leur signaler un retard récurrent dans le ramassage des déchets présents dans les containers pour le tri sélectif.

RAPPEL

Inscription sur la liste électorale :

Il est possible de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 31 décembre 2018.

Les jeunes de 18 ans qui se sont présentés en mairie pour leur recensement militaire sont automatiquement inscrits.

Concours photos :

Les participants ont jusqu'au 16 novembre 2018 pour déposer leur photo à la mairie ou l'envoyer par mail à l'adresse suivante : mairie.challet@wanadoo.fr

Le règlement et le bulletin d'inscription sont disponibles en mairie ou sur le site internet de la commune : www.mairie-challet.fr

Fin de séance : 21 heures 30